



POLICY PAPER REFONDER LES MOBILITES MALI- EUROPE: MOBILITÉ, LÉGALE ET CIRCULAIRE, RÉINTÉGRATION À ANCRAGE COMMUNAUTAIRE ET GOUVERNANCE RÉGIONALE

2025

Instituto Español de Análisis Migratorio

1. Introduction

1.1 Contexte et justification

L'objectif de ce policy paper est de proposer un cadre d'actions concertées pour la mobilité légale et circulaire, la réintégration des personnes de retour et la gouvernance régionale des routes migratoires entre le Mali, sa sous-région et l'Europe.

Le document est issu d'un atelier d'intelligence collective organisé à la Faculté des Sciences juridiques et politiques (Bamako), ayant réuni des acteurs institutionnels, les enseignants chercheurs spécialistes des migrations, associatifs, techniques et économiques afin d'identifier des priorités communes en matière de migrations et de proposer des leviers opérationnels. Il s'inscrit dans une séquence de travail conduite par l'Institut Espagnol d'Analyse Migratoire (IEAM), pour nourrir un diagnostic partagé et actionnable. L'ambition est de refonder les cadres de mobilité sur une logique gagnant-gagnant. D'où la nécessité d'un récit actualisé, adossé à des expériences probantes et un diagnostic co-construit.

1.2 Méthodologie

L'atelier s'est déroulé sous la règle de Chatham House afin de favoriser des échanges francs, ouverts et orientés vers la décision publique. Les discussions ont convergé vers trois chantiers structurants :

- la mobilité légale et circulaire, à partir d'exemples réussis et d'un examen des blocages administratifs et opérationnels ;
- la réintégration des migrants de retour, trop souvent traitée de manière strictement individuelle et insuffisamment ancrée dans les dynamiques communautaires et aux marchés locaux ;
- la coordination et la gestion régionales, y compris les pratiques de retour/expulsion avec certains voisins (notamment Mauritanie et Algérie) et les incertitudes liées à la sortie de la CEDEAO.

Cette approche inclusive et participative garantit une appropriation par l'ensemble des acteurs concernés, indispensable à la réussite des politiques en la matière.

2. Cadre régional et international de la migration

2.1 Dynamiques migratoires dans l'espace Mali-Europe : la migration légale et circulaire

Le point de départ est clair : le Mali est prêt à s'engager dans des schémas ordonnés et réciproques, mais les expériences passées ont souffert d'une mise en œuvre inégale, d'un pilotage institutionnel dispersé et, surtout, d'un manque de volonté politique dans plusieurs pays de destination pour assumer publiquement leurs besoins de main-d'œuvre et stabiliser ces schémas à l'échelle. Des démarches post-pandémie, qualifiées d'« accords de résultat », ont été évoquées avec des partenaires européens, mais sans architecture claire ni procédures de visa prévisibles, les intentions n'ont pas produit d'effets à l'échelle.

Des précédents concrets montrent néanmoins que la circularité est praticable. Entre 2009 - 2012, un petit groupe d'environ 30 personnes a pu expérimenter une mobilité ordonnée entre le Mali et l'Espagne, validant le principe lorsque la sélection, l'appariement emploi-formation et le calendrier séjour/retour sont bien cadrés. Une expérience plus aboutie a été conduite avec l'Italie dans le cadre du programme «Before You Go», lancé en 2022 et appuyé par l'Union européenne ainsi que par les ministères italiens de l'Intérieur et du Travail. Ce dispositif combine une préparation linguistique, civique et professionnelle, aboutissant à des attestations reconnues par le marché du travail. Le 7 novembre 2024, une cérémonie de remise des certificats et des diplômes a eu lieu: 88 bénéficiaires ont reçu 154 certifications dans des domaines prioritaires (agroécologie, médiation culturelle, auxiliaire de vie), avec des modules de langue italienne et de sécurité au travail. «Before You Go» visait à informer, former et orienter des candidats vers des opportunités d'emploi sûres et conformes au droit italien, facilitant l'accès des voies de migration légale et professionnelle.

Cet exemple montre qu'au-delà des aléas politiques, une passerelle opérationnelle est possible lorsque préparation en amont, reconnaissance des qualifications et demande des employeurs sont réunies. Un changement de gouvernement a toutefois gelé le mécanisme ; la reprise ne serait intervenue qu'après des pressions d'employeurs évoquant un besoin pouvant atteindre 1000000 de travailleurs. Plus précisément, le programme italien a été prolongé en 2025 par un « décret flussi » triennal 2026-2028 qui prévoit 497 550 permis de travail. Ce programme accorde la priorité aux secteurs en tension: santé et soins, BTP, agriculture, tourisme, métiers techniques. En pratique, cette priorité reste conditionnelle: sans demandes formelles d'employeurs, calendriers alignés et dossiers prêts au bon moment, l'activation se ralentit. Entre le lancement d'un projet et son effectivité, 2-3 ans peuvent encore s'écouler pour quelques centaines de personnes, ce qui décourage et affaiblit la crédibilité des voies légales face à l'irrégularité.

Au-delà des accords bilatéraux, l'idée d'accords multilatéraux (plusieurs pays UE/africains) est apparue plus lisible. L'enjeu: adéquation aux besoins sectoriels et sécurisation du cycle complet (préparation au pré-départ, séjour/travail, retour planifié et possibilité réelle d'aller-retour).

Un souci majeur: l'accès aux visas. En pratique, les candidats à la migration irrégulière sollicitent rarement un visa: ils n'ont pas de passeport et ceux qui y accèdent appartiennent principalement aux élites (politique, économique, intellectuelle). Dans ce contexte, procédures opaques (courriels sans réponse, exigences changeantes, etc.) dissuadent des usagers légitimes et alimentent le recours aux courtiers, parfois frauduleux. Un traitement prévisible, réactif et respectueux (information claire, délais de réponse explicites, etc.) contribuerait à sécuriser les parcours réguliers et réduire la tension diplomatique.

En bref, la mobilité légale et circulaire requiert :

- le besoin exprimé par les employeurs : des volumes significatifs de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires pour le pays d'accueil (santé, BTP, agriculture, tourisme et métiers techniques/numériques), via des canaux légaux stables et rapides;
- la stabilisation de passerelles éprouvées avec suivi post-arrivée/retour;
- la préférence pour la sécurisation du cycle complet (pré-départ → séjour/travail → retour/aller-retour) ;
- des procédures de visa lisibles et souples pour tarir l'arnaque, réduire les délais et éviter les tensions diplomatiques ;
- un rééquilibrage du sécuritaire vers des opportunités de rester et des passerelles circulaires mieux calibrées.

2.2 Instruments et accords régionaux (CEDEAO, UA, AES, bilatéral)

Au niveau continental, deux instruments structurent le cap politique. D'une part, le Protocole de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes (2018) consacre les droits d'entrée, de résidence et d'établissement, mais n'est pas encore en vigueur faute de ratifications suffisantes (seulement quatre ratifications ce jour, dont Mali et Niger; son entrée en vigueur exige 15 ratifications).

D'autre part, le Migration Policy Framework for Africa (MPFA 2018–2030) fournit aux États et aux Communautés économiques régionales des lignes directrices couvrant la gouvernance, la migration de travail, la diaspora, la gestion des frontières et la lutte contre l'irrégularité. Ces deux cadres s'inscrivent dans la logique d'Agenda 2063 et appellent des convergences avec l'intégration économique (ZLECAf). Pour le Mali, l'enjeu est de mieux arrimer les priorités nationales à ces cadres continentaux, tout en promouvant un leadership sahélien au sein de l'Union africaine sur les questions de mobilité et de libre circulation.

Au niveau sous-régional, la CEDEAO reste la référence historique pour la libre circulation: son Protocole de 1979 établit une mise en œuvre en trois phases (entrée sans visa jusqu'à 1990 jours, puis résidence, puis établissement). Les tensions politiques récentes ont cependant reconfiguré le paysage: le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont quitté la CEDEAO et constitué l'Alliance des États du Sahel (AES), formalisée en confédération en juillet 2024.

Dans l'immédiat, la CEDEAO a indiqué garder la porte ouverte et a appelé à maintenir, autant que possible, les privilèges de circulation régionale durant la transition, tandis que l'AES affirme vouloir organiser une libre circulation interne. Les implications pratiques (documents, contrôles, droits de résidence) restent à préciser au fil des textes d'application et des pratiques de terrain.

L'impact du retrait du Mali de la CEDEAO est une source d'incertitude. La période de grâce serait achevée, et l'avenir de la libre circulation et du droit de résidence des Maliens dans l'espace CEDEAO demeure flou. Or, environ 50 % de la diaspora des pays de l'AES se trouverait en Afrique de l'Ouest, ce qui pose des défis immédiats de statut, notamment en Côte d'Ivoire, où la présence malienne est très significative. À cela s'ajoute la perte potentielle d'accompagnement et de programmes financés via la CEDEAO en matière migratoire.

Au plan bilatéral, il existe des bases juridiques anciennes sur certains corridors. Entre la Mauritanie et le Mali, comme entre l'Algérie et le Mali, des conventions historiques (1963) prévoient la libre circulation et le droit d'établissement, mais ne comportent pas de dispositions opérationnelles claires sur les retours/réadmissions. Leur application est décrite comme inégale et, selon plusieurs témoignages, largement non respectée. Sa vitalité actuelle fait l'objet de lectures divergentes et, selon des sources locales, des révisions seraient discutées. Des expulsions massives de Maliens depuis la frontière mauritanienne sont signalées sans coordination préalable ni assistance humanitaire suffisante, alors même que la convention bilatérale évoque la libre circulation sans visa ; le Mali aurait reçu plus de 10 000 retournés en un an et se limite souvent à financer le trajet retour vers les villages, faute de dispositif d'accueil structuré.

À titre comparatif, le Sénégal et la Mauritanie auraient négocié des dispositifs opérationnels (ex : carte de séjour) pour encadrer la présence et les droits des ressortissants. Concernant les dynamiques en Mauritanie, des témoignages font état de discriminations ciblant certaines communautés (Haalpulaar/Halpulaar, Soninké, Wolof, Bambara), d'incitations liées aux instruments de contrôle migratoire, et sur les deux dernières années, de l'usage d'itinéraires via l'Amérique latine en dizaines de milliers. Des responsables locaux décrivent par ailleurs un afflux de Maliens dans des villes de transit ou frontalières, au point de saturer des économies urbaines fragiles : trop de personnes pour de petites villes.

Enfin, la région souffre d'une faible coordination inter-Etats sur la lutte contre l'irrégularité et contre les passeurs : il n'existe pas de cadre harmonisé en Afrique de l'Ouest ou au Maghreb ; chaque pays agit unilatéralement selon ses intérêts politiques et financiers, l'absence de mécanismes de sanction favorise la multiplication d'expulsions sans conséquences. Ces constats plaident pour des arrangements opérationnels révisés, arrimés aux cadres continentaux et sous-régionaux (CEDEAO/AES), afin de rendre la mobilité plus prévisible et gérable pour les personnes comme pour les collectivités.

Au total, la consolidation régionale requiert :

- d'actualiser les accords bilatéraux critiques via des avenants ciblés (sécurité, guichets conjoints, mécanismes de plainte, facilités pour les commerçants transfrontaliers) ;

- soutenir, de manière générale, les efforts de l'Union africaine pour une mobilité sûre, ordonnée et régulière – en favorisant la coordination politique, la convergence des cadres et le partage de données entre États et organisations régionales;
- de clarifier l'articulation CEDEAO–AES pour la mobilité de proximité (documents, droits de séjour, reconnaissance des qualifications) et d'établir des notes de doctrine communes sur les contrôles et la protection;
- et de mesurer/documenter les réalités dans les villes de transit (flux, pression sur services, marchés du travail) afin d'aligner protection, ordre public et économie locale sur des données vérifiables.

3. Enjeux et défis majeurs pour l'adaptation des réponses

3.1 Réintégration et ancrage communautaire

La migration est d'abord ancrée localement : les zones de départ cumulent des déficits d'infrastructures et de services, fruits d'un développement très centralisé autour de Bamako et des capitales régionales. Dans ces contextes, les appuis individuels des migrants en Europe se dissipent sous la pression de solidarité communautaire et ne suffisent pas à relancer durablement une trajectoire économique. Les départs sont encouragés comme stratégie collective d'investissement, les migrants étant porteurs d'un mandat implicite de transferts financiers et de redistribution locale. Les transferts de fonds compensent partiellement des services publics insuffisants (écoles, puits, cliniques), rendant sensibles des accords de réadmission généralisés.

Trois constats opérationnels se dégagent des programmes de réintégration : (1) la dispersion et le manque de coordination des appuis diluent l'impact et augmentent les coûts de transaction ; (2) le niveau d'aide individuelle reste souvent symbolique – allouer ~600000 CFA à une personne ayant risqué sa vie et dépensé 3-4 millions, comme dans certains programmes de l'OIM, ne couvre ni la perte de capital ni le passif social ; (3) l'absence d'ancrage territorial et de suivi partagé fragilise les résultats et, avec une « politique des chiffres » privilégiant les volumes annoncés, favorise des retours migratoires répétés.

Plusieurs pays européens ont renforcé les retours volontaires. Pour les personnes sans antécédents pénaux, il convient de privilégier un retour volontaire et éclairé, fondé sur une information transparente, plutôt que des retours forcés ou des aides ponctuelles. Sur le plan financier et programmatique, il faut un paquet minimal crédible : des micro-projets, complété par des actifs communautaires, en veillant à inclure aussi les potentiels migrants et les non-partants afin d'éviter les jalousies. En France, l'OFII finance le voyage et une allocation de départ, puis peut accompagner la réinsertion. Les parcours typiques sont : (i) création ou reprise d'activité ; (ii) emploi salarié ; (iii) formation qualifiante. Les plafonds vont jusqu'à 7000 € pour un projet entrepreneurial et ≤ 3 000 € pour l'emploi ou la formation. L'aide est typiquement décaissée en tranches, sur justificatifs (achat de matériel, ouverture du local, début d'activité), avec un suivi local assuré par des partenaires de mise en œuvre.

L'accès reste toutefois inégal, le migrant irrégulier "lambda" en bénéficie peu : l'information circule surtout auprès d'une élite (personnes très scolarisées, maîtrisant les procédures) qui active les mécanismes, tandis que la majorité, freinée par la précarité et la complexité bureaucratique, passe à côté. D'où la nécessité d'une pédagogie proactive (médiation de proximité, information multilingue, guichets mobiles, partenariats avec diasporas et collectivités).

Une piste structurante consiste à développer des villages agricoles dans les zones de départ, conçus comme écosystèmes agro/agro-pastoraux dotés de services de base et adossés à une sécurité juridique (titres fonciers, terres irrigables). La réussite exige un ancrage local fort : un projet pilote dans le nord du Mali a été abandonné en raison d'un manque d'acceptabilité sociale, les communautés le considérant comme une initiative qui leur rappelait les centres de rétention similaires à ceux de Libye. La leçon à en tirer est claire : il est nécessaire de construire en collaboration avec les communautés et de soutenir les structures avec des services communautaires afin d'éviter la stigmatisation et de garantir la durabilité.

Trois obstacles structurels demeurent : l'insécurité territoriale (foncier instable, présence d'acteurs armés), l'insécurité juridique et de gouvernance (droits, corruption, traçabilité) et des surcoûts ainsi que des frais indirects élevés dans certains projets internationaux, qui pénalisent les activités productives et le suivi de proximité.

Au total, la réintégration à ancrage communautaire requiert :

- des projets précis par commune, avec indicateurs simples (emplois créés/maintenus, revenus, insertion) et financement par tranches conditionné à des jalons vérifiables (livrables, audits aléatoires, publication des données) ;
- des comités locaux de suivi (collectivités, diaspora, secteur privé, services techniques) pour institutionnaliser le monitoring ;
- des clauses de protection spécifiques pour les femmes et mineurs (sécurité, garde d'enfants, accès au capital/formation, mobilité sûre) ;
- et une articulation systématique avec des passerelles de mobilité circulaire (formations certifiantes, reconnaissance des compétences, visas adaptés) afin d'éviter l'enfermement dans des solutions strictement locales.

3.2. Gouvernance régionale, coopération interétatique et volonté politique

La coopération interétatique sur les retours, expulsions et réadmissions demeure limitée, et nombre de conventions bilatérales (par ex. Mauritanie-Mali, Algérie-Mali) sont inappliquées ou dépassées. L'écart entre l'adoption de règles et leur exécution fragilise la crédibilité publique : il faut une volonté politique explicite, traduite dans les budgets, des mandats clairs et des mécanismes de redevabilité. La mise en place de comités locaux multi-acteurs (collectivités, diaspora, secteur privé, services techniques) doit assurer le suivi des retours, un monitoring partagé et une base de données unifiée avec indicateurs communs, tout en corrigeant l'asymétrie d'accès aux dispositifs entre profils qualifiés et publics moins informés.

La lutte contre le trafic de migrants doit cibler les passeurs et facilitateurs sans criminaliser les migrants, avec des référencement surs vers la protection et des coopérations transfrontalières opérationnelles. Au Mali, malgré des arrestations ponctuelles souvent suivies de libérations rapides. La loi n° 2012-023 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées demeure faiblement appliquée et mal outillée pour viser spécifiquement le trafic illicite de migrants. Une adaptation crédible suppose des enquêtes financières, des contrôles de corridors et des mécanismes d'intégrité pour combattre la corruption et démanteler les réseaux.

Côté pays d'origine, il faut conjuguer information continue sur les risques des parcours irréguliers et ouverture de voies légales encadrées. Au Mali, cela implique de consolider le Ministère des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration africaine, de créer/renforcer des centres régionaux d'information-orientation et de travailler avec médias communautaires et collectivités. Le succès repose sur des partenariats ancrés localement et un dialogue structuré entre collectivités africaines et européennes (coopérations ville-à-ville, guichets communaux, accompagnement social et administratif) adossés à des politiques locales explicites et financées.

4. Femmes et enfants en migration : angles morts et exigences de protection

Il existe très peu d'informations consolidées sur les femmes et enfants qui empruntent les routes migratoires, sur les abus subis et leurs parcours avant, pendant et après le trajet. La littérature disponible est fragmentaire, souvent non désagrégée par sexe et âge, et rarement longitudinale : elle repose plus sur des récits que sur des séries de données comparables dans le temps. Cette pauvreté de l'évidence rend difficile l'élaboration d'interventions proportionnées aux risques réels, l'estimation des besoins et la mesure de l'efficacité des réponses.

Les risques spécifiques sont pourtant bien identifiés par les praticiens : violences basées sur le genre, exploitation sexuelle et économique, extorsion, mariages forcés, grossesses non planifiées, traumatismes et ruptures scolaires pour les mineurs, y compris enfants non accompagnés ou séparés. Les besoins de protection sont multiples : hébergement sûr, santé, soutien psychosocial, assistance juridique, accompagnement éducatif et dispositifs de tutelle pour mineurs. Dans les villes de transit, l'exposition aux réseaux criminels et intermédiaires est accrue, avec un effet de sous-signalisation massif par peur de représailles ou par méconnaissance des recours.

L'insuffisance de données et de dispositifs adaptés alourdit « l'angle mort » des politiques. Les systèmes de suivi privilégient les compteurs agrégés (entrées, retours) au détriment d'indicateurs qualitatifs sur la sécurité, la santé, l'accès aux droits et la résilience des femmes et enfants. Il en résulte une sous-estimation du problème, des réponses standardisées qui ratent les besoins essentiels, et une incapacité à tirer des leçons robustes pour répliquer ce qui fonctionne.

Pour combler ces lacunes, il est essentiel de :

- intégrer une désagrégation systématique par sexe et âge dans toutes les bases de données migratoires nationales et régionales ;
- renforcer les capacités du gouvernement et des partenaires au niveau local pour documenter et suivre les cas de vulnérabilité migratoire ;
- développer des partenariats communautaires avec les associations féminines et les leaders religieux pour prévenir les abus et faciliter la détection précoce des cas ;
- instaurer des mécanismes de tutelle communautaire pour les enfants non accompagnés et des dispositifs de prise en charge psychosociale de proximité.

5. Financement et durabilité des programmes migratoires

Dans le contexte de resserrement des financements internationaux et de la multiplication des besoins, il est indispensable de diversifier les modèles : passer des investissements massifs venus de l'extérieur à des mécanismes locaux, mixtes et durables capables d'absorber les chocs budgétaires tout en protégeant l'exécution des activités. Il ne s'agit pas de supprimer l'apport des bailleurs, mais de rééquilibrer le portefeuille pour que les financements extérieurs jouent un rôle de levier et d'amorçage, et non de perfusion permanente. Cela implique de prioriser la soutenabilité locale : les projets doivent pouvoir vivre de fonds nationaux, de microfinance, d'épargne de proximité, de co-investissement avec la diaspora, et profiter d'un amorçage limité côté bailleurs. La diaspora fait déjà beaucoup, mais il s'agit désormais d'accompagner l'investissement et la mobilisation collective : structurer la gouvernance, sécuriser le foncier, garantir la traçabilité, aligner les incitations. Les transferts de fonds de migrants doivent bénéficier à la collectivité locale (investissements, infrastructures) autant qu'à l'individu.

6. Synthèse des recommandations opérationnelles et conclusions

- Promouvoir la migration légale et l'approche circulaire, faciliter le dialogue entre pays de départ et d'accueil et encourager les accords multilatéraux.
- Soutenir la coordination régionale et l'accompagnement institutionnel.
- Orienter les financements vers les structures locales et les innovations territoriales et sécuriser les investissements au niveau juridique et opérationnel.
- Harmoniser et coordonner les dispositifs d'aide et de retour.
- Renforcer les capacités et sécuriser l'accès aux droits pour tous profils, y compris femmes et mineurs.

La résilience du Sahel face aux enjeux migratoires dépendra de l'aptitude des politiques à s'adapter aux besoins réels du terrain, à diversifier les modèles de financement et à garantir l'inclusion sociale et territoriale dans la gestion des retours et des départs. L'avenir exige une capacité de suivi, de documentation, de communication proactive, ainsi qu'une implication effective des acteurs locaux et internationaux. Un suivi régulier et transparent doit accompagner chaque action, afin de mesurer les résultats et d'ajuster les dispositifs en conséquence.

A PROPOS DES AUTEURS

Beatriz de León Cobo

Directrice de l'Institut Espagnol
d'Analyse Migratoire (IEAM)
Directrice Forum de Dialogue Sahel
Europe (UFV)
Doctorant en sociologie (Sorbonne
Université)
b.deleoncobo@ieam.es

Pr Bréma Ely Dicko

Sociologue, Enseignant-chercheur à
l'Université Yambo Ouologuem de Bamako,
Directeur du Laboratoire de recherche Société
– Développement – Education – Culture
(SoDEC) de la Faculté des sciences humaines
et des sciences de l'éducation (FSHSE)
bremaelydicko@gmail.com

Nous remercions vivement les participants à l'atelier, ainsi que les institutions qu'ils
représentent, pour le temps qu'ils nous ont consacré et leur précieuse contribution
à la correction de ce policy paper.



ieam.es